Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Fête des mères et Fête des pères : quel budget ont les Provençaux ?



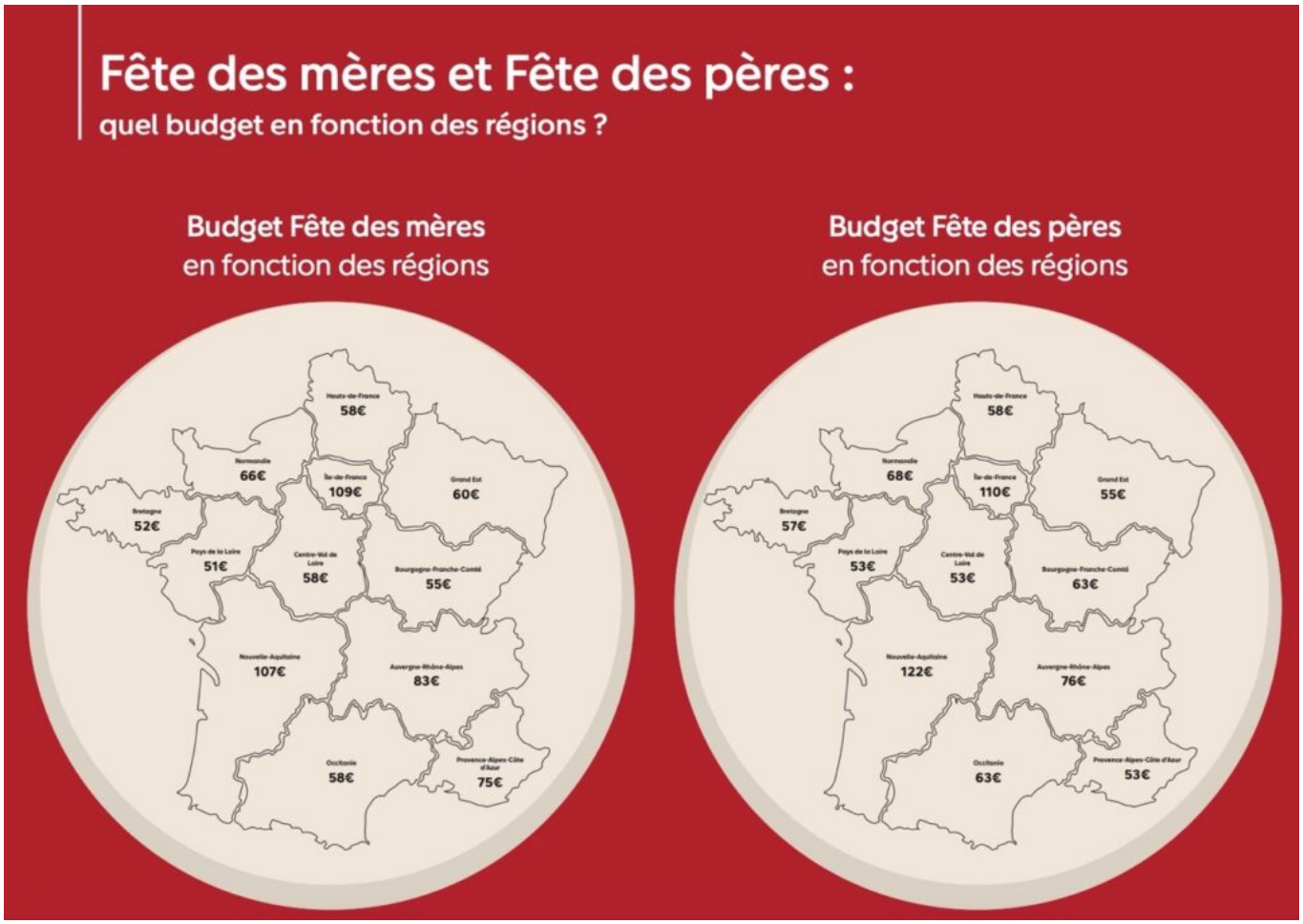
Alors que la Fête des mères et la Fête des pères se tiendront les dimanches 25 mai et 15 juin prochains, CEWE, leader européen de l'impression photo, dévoile les résultats de son étude 'Fête des mères et Fête des pères : au cœur des émotions des Français'.

Cette enquête exclusive, menée par l'institut Discurv, met en lumière les émotions, les préférences et les petits oublis qui entourent chaque année ces moments familiaux si particuliers. L'occasion également de faire un état des lieux des budget alloué par les Français pour ces fêtes et de mettre en avant des disparités régionales.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les habitants ayant prévu d'offrir un cadeau ont un budget de 75€ pour la Fête des mères et de 53€ pour la Fête des pères. Nos voisins d'Occitane, quant à eux, ont un budget de 58€ pour les mères et de 63€ pour les pères. Des budgets inférieurs à la moyenne nationale qui est 77€ pour la Fête des mères et 76€ pour la Fête des pères.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



©Discurv / CEWE

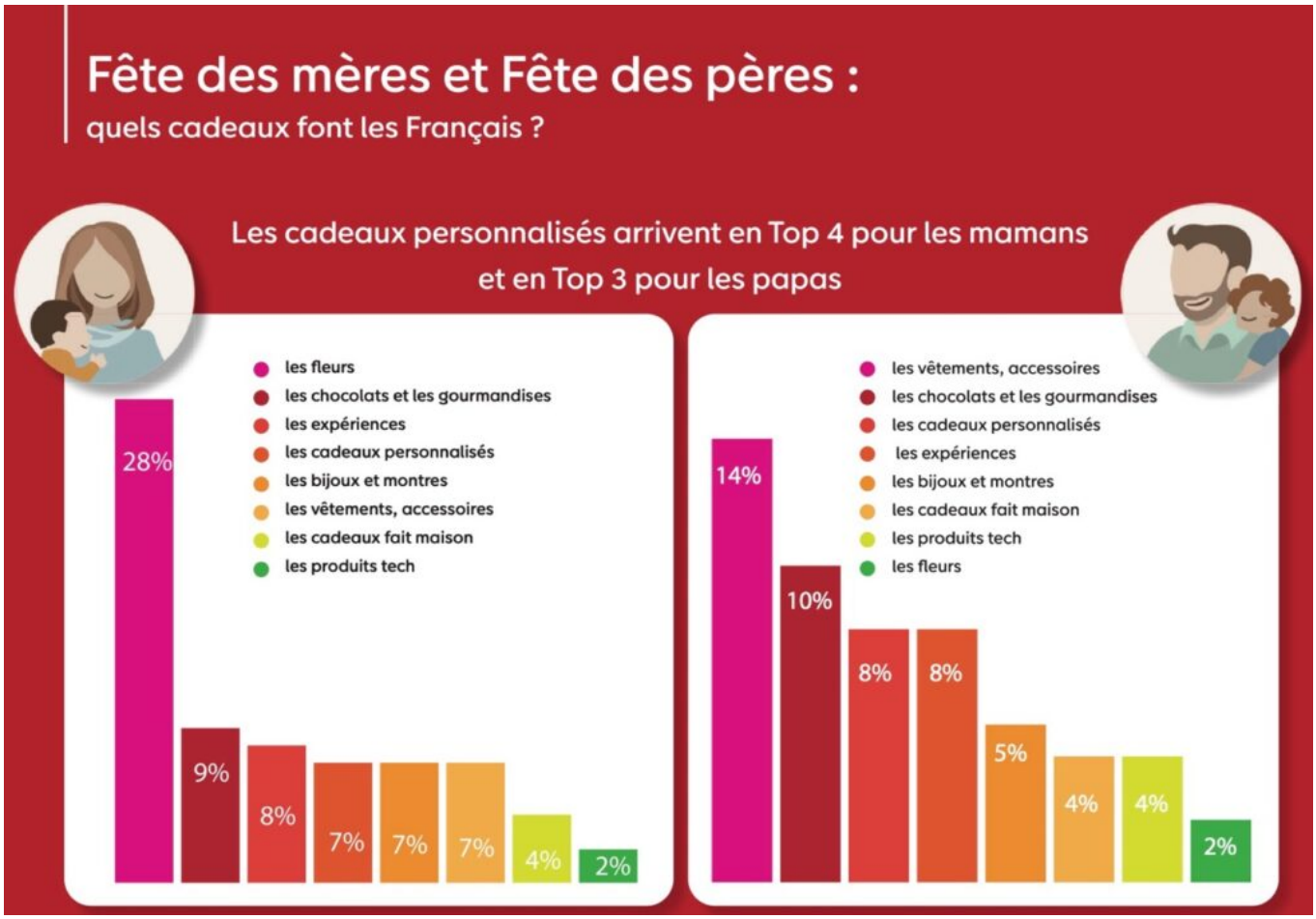
Quels cadeaux font les Français ?

L'étude révèle que 88% des Français offrent systématiquement un cadeau pour la Fête des mères, contre 67% pour la Fête des pères. 16% avouent avoir déjà oublié ces Fêtes, mais 75% affirment n'avoir jamais oublié.

Pour célébrer leurs mamans, les Français privilégient les fleurs à 26%. D'autres préfèrent les chocolats et les gourmandises les expériences, les cadeaux personnalisés, les bijoux et montres, les vêtements et accessoires, les cadeaux fait maison, ou les produits tech. À l'inverse, pour les papas, les fleurs sont le cadeau le moins offert (2%), 14% des Français se tournent plutôt vers les vêtements et accessoires pour la Fête des pères.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



©Discurv / CEWE

Enquête menée par l'institut Discurv pour CEWE

Saint-Valentin : comment les Français perçoivent-ils cette fête ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

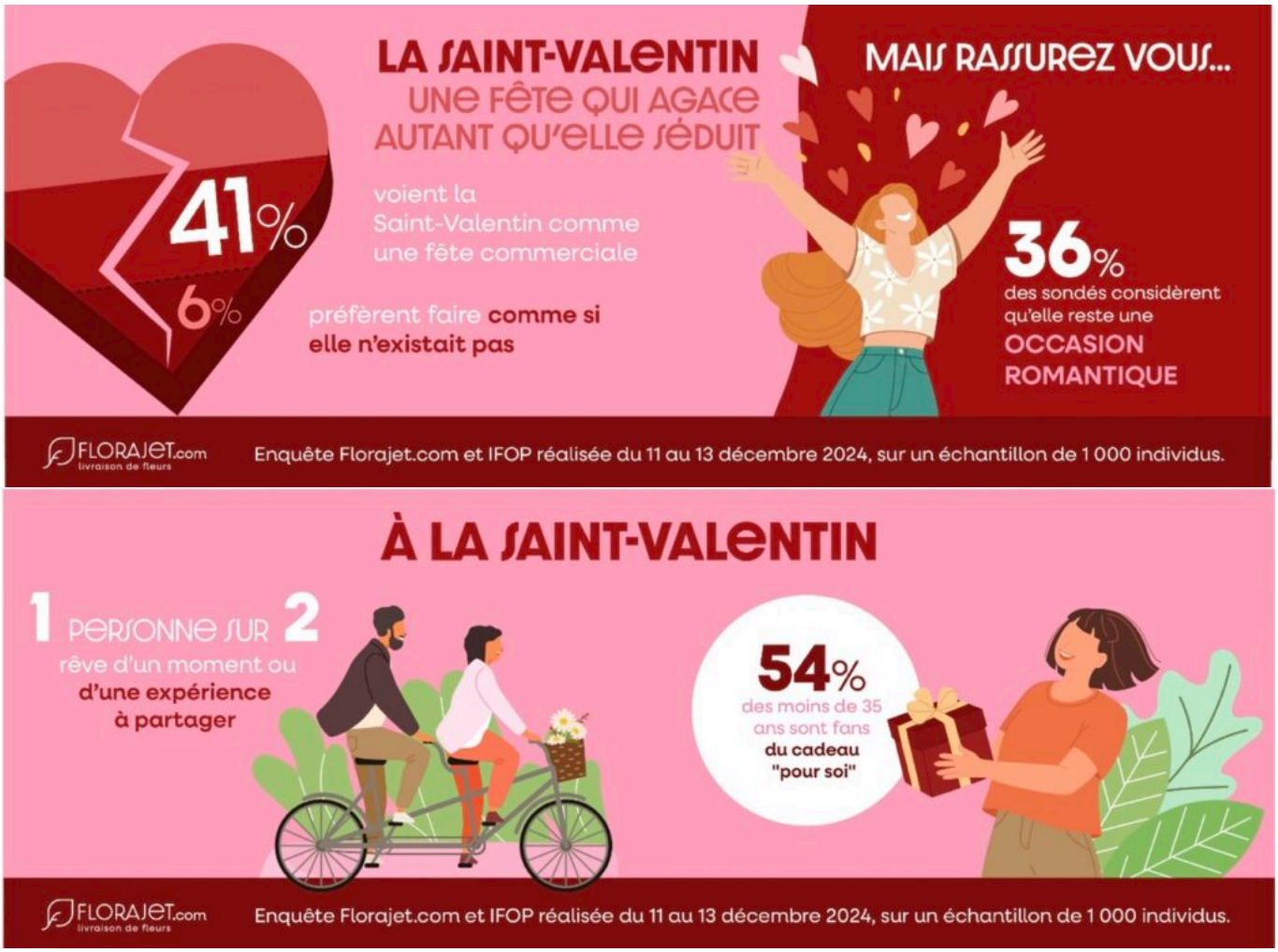


Le monde entier célèbre aujourd'hui la Saint-Valentin. En France, elle suscite des réactions contrastées. Certains la célèbrent avec ferveur et d'autres la boudent. Une étude menée pour Florajet.com par Ifop lève le voile sur les attentes des Français. « Qu'on l'adore ou qu'on la critique, la Saint-Valentin ne laisse personne indifférent, résume Virginie Lefrancq, directrice générale de Florajet.com. Cette fête est le miroir des 1001 façons de concevoir l'amour, entre tradition, émotion et modernité. »

Alors que 41% des Français voient la Saint-Valentin comme une fête commerciale, elle reste une occasion romantique pour 36% des sondés, en particulier les moins de 35 ans (54%).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



©Ifop / Florajet.com

Mais le pragmatisme l'emporte : 78% souhaitent un cadeau, mais priorisent les plaisirs partagés, comme un dîner (37%) ou une expérience marquante (26%). Les fleurs, malgré leur aura parfois jugée « cliché » (20%), continuent de faire plaisir à 27% des Français, surtout si elles sont personnalisées avec un cadeau additionnel (23%). Côté budget, le prix moyen d'un bouquet de fleurs commandé en ligne pour la Saint-Valentin varie selon les villes, entre 48€ et 50€, quand tout le reste de l'année, il ne dépasse pas 43€.

« Offrir des fleurs n'est pas qu'un geste classique, souligne Virginie Lefrancq. C'est un symbole universel d'affection qui dépasse les générations, mais avec une touche personnelle, elles prennent une toute autre dimension. La Saint Valentin demeure une occasion unique de partager des émotions sincères, même si certains tendent à en minimiser l'importance. Sur le site Florajet.com, la commande de bouquet à cette occasion se réalise jusqu'à la dernière minute, un mode de consommation qui traduit bien le fait que cette fête à fleurs, même commerciale, reste un achat plaisir, dont le budget moyen dépasse les 43€, le prix d'un bouquet ordinaire. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



©Ifop / Florajet.com

Les fleurs ont la cote, mais pas toutes !

Les préférences florales évoluent, mêlant tradition et modernité. Les roses rouges, stars incontestées, restent le choix préféré de 22% des Français, surtout chez les 25-49 ans (29%). Mais elles voient émerger une concurrence :

- Les bouquets colorés, modernes et tendance séduisent 20% des sondés.
- Les plantes d'intérieur, appréciées pour leur côté durable et décoratif, gagnent du terrain avec 13%.
- Les tulipes rouges (9%), les renoncules (6%) et les jacinthes parfumées (6%) complètent ce podium floral.

« Les fleurs s'adaptent à l'air du temps, commente Virginie Lefrancq. Aujourd'hui, un bouquet bien pensé ou une plante qui dure reflètent autant d'amour qu'un traditionnel bouquet de roses. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



©Ifop / Florajet.com

Couples VS Célibataires : deux visions, deux Saint-Valentin

La Saint-Valentin n'a pas la même saveur selon que l'on est en couple ou célibataire. Les couples privilégient le partage, avec des moments intimes comme un dîner romantique (18%) ou des attentions symboliques. Les célibataires, eux, préfèrent se faire plaisir : 33% envisagent de s'offrir un cadeau, qu'il s'agisse de fleurs (11%) ou d'une expérience douce pour soi (13%).

Ces différences se retrouvent dans leur perception de la fête : les couples sont plus enclins à la voir comme un moment romantique (39%), tandis que les célibataires sont plus nombreux à l'ignorer (13%).

« La Saint-Valentin n'est plus l'apanage des couples, conclut la directrice générale de Florajet.com. Elle devient aussi un moment d'amour-propre, où chacun peut s'offrir une dose de bonheur. »



©Ifop / Florajet.com

Ecrit par le 3 novembre 2026

Étude réalisée par Ifop pour Florajet.com

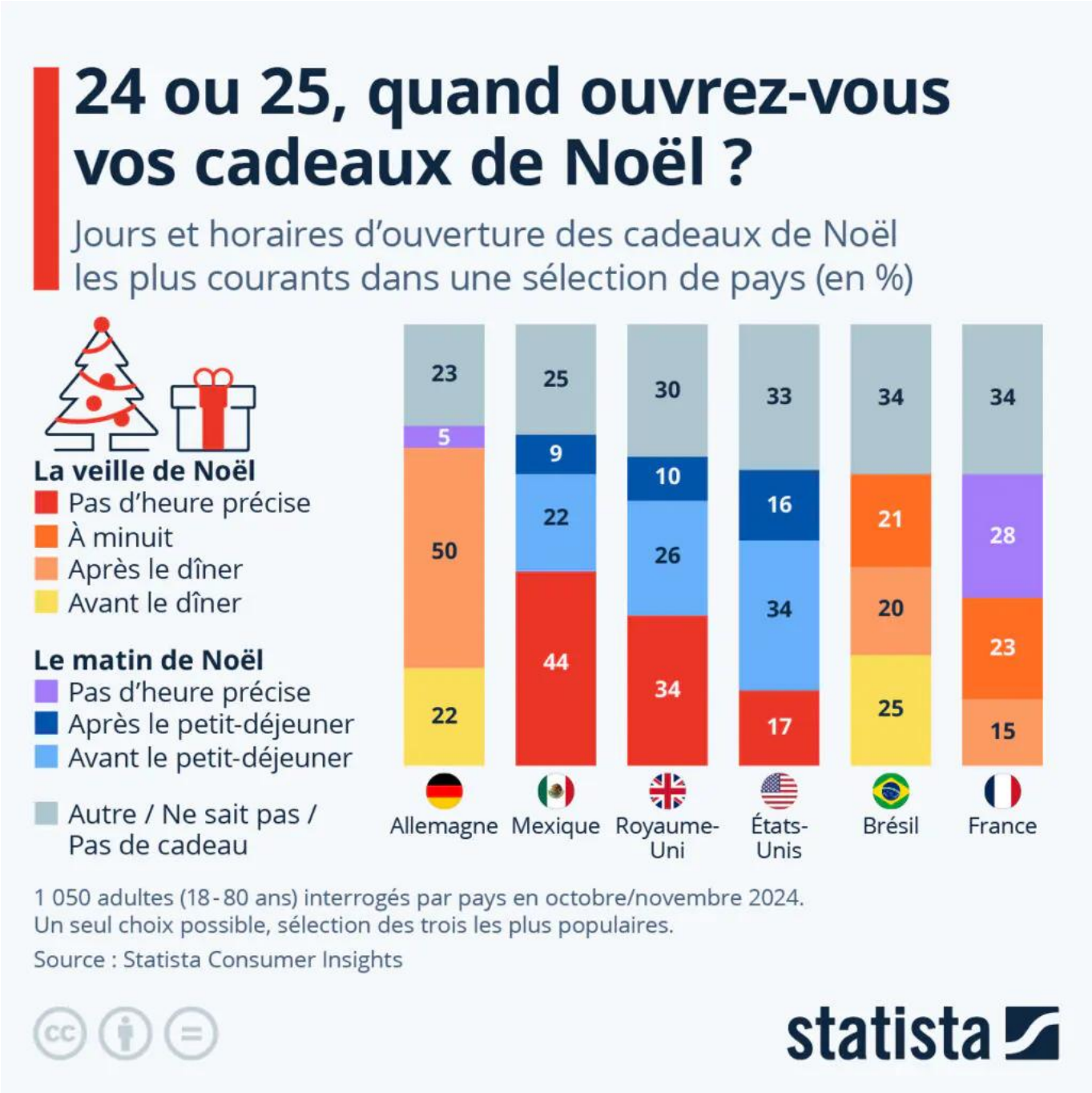
Pour en savoir plus sur Florajet.com :

Avec l'arrivée de Virginie Lefrancq à la direction, Florajet affiche de nouvelles ambitions

24 ou 25 décembre, quand ouvrez-vous vos cadeaux de Noël ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



24 ou 25 décembre, quand avez-vous l'habitude d'ouvrir vos cadeaux de Noël ? Comme le révèle une enquête réalisée dans le cadre des Consumer Insights par Statista, les Français sont plutôt divisés au sujet de cette tradition : 38 % déballent leurs cadeaux la veille de Noël (dont 23 % à minuit précisément) et 28 % le lendemain, au cours de la matinée. Les Britanniques se répartissent également en deux groupes de taille à peu près égale concernant cette habitude : 34 % procèdent le soir du 24 décembre et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

36 % le matin du 25 décembre. En revanche, les Allemands optent en grande majorité pour une ouverture des cadeaux durant le réveillon de Noël (22 % avant le dîner et 50 % après), tandis que les Américains sont eux les plus nombreux à déballer leurs cadeaux le 25 au matin (34 % avant le petit-déjeuner et 16 % après).

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Achats de Noël : près des 2 tiers des habitants de la Région Sud vont privilégier les petits prix



La conjoncture économique et la perte de pouvoir d'achat incitent les habitants de la région

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Provence-Alpes-Côte d'Azur à faire des arbitrages dans leurs dépenses. À quelques semaines de Noël, Ankorstore, la plateforme professionnelle qui connecte plus de 300 000 commerçants à 30 000 marques en Europe, a réalisé une étude en partenariat avec l'institut Yougov sur le comportement d'achat des Français et leur budget pour Noël.

Noël, une période de stress financier pour les habitants de la région
Selon l'étude* d'Ankorstore, Noël est une source de stress pour 54% des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale (51%).
À quel moment débuter ses achats de Noël ? Les habitants de la région sont partagés. Si 38% se montrent prudents en déclarant commencer leurs achats plus de deux mois avant le jour J, ils sont aussi 41% à s'y prendre dans les dernières semaines.

Le budget le plus faible de l'Hexagone
Côté budget, les habitants de Paca débourseront 472€ en moyenne pour leurs achats de Noël (cadeaux, décoration, repas, etc.), soit 57€ de moins que la moyenne française (529€). Il s'agit tout simplement du budget moyen le plus faible sur l'ensemble des régions hexagonales.
Une situation budgétaire anticipée par les commerces de proximité qui se montrent prudents. En effet, ils sont 71% à penser que les consommateurs n'augmenteront pas leur budget pour les fêtes. Dans le détail, 41% des commerçants envisagent même une dépense inférieure à l'an dernier et 30% misent sur un panier similaire.
Prévoyants, 55% des commerçants déclarent également être attentifs à leur stock pour ne pas s'exposer financièrement, et 33% indiquent même le limiter et favoriser le réassort de dernière minute.

Les habitants de Paca prennent des mesures pour préserver leur budget
Si 51% des sondés déclarent que leur budget sera équivalent à celui de l'an dernier, l'inflation devrait limiter leur pouvoir d'achat et le nombre de produits accessibles avec ce même montant. Dans ce contexte, ils redoubleront d'efforts pour préserver leur budget de Noël.
Pour cela, ils seront majoritairement attentifs aux prix puisque 60 % des Provençaux (vs 58% au national) déclarent privilégier les achats à petits prix ou avec des promotions.

Au-delà, trois autres pistes sont plébiscitées cette année par les habitants de Paca afin de garder la maîtrise de leur budget :
● 67% des répondants déclarent ainsi que la première solution pour gérer leur budget pendant les fêtes de fin d'année est d'étaler leurs dépenses. Un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale (63%).
● 61% des habitants de Paca envisagent également de réduire leur budget cadeaux (60% au national). En revanche, ils préfèrent ne pas toucher au budget alimentaire pour les fêtes (45%). Celles-ci sont généralement l'occasion de grands repas en famille et entre amis, et les Provençaux ne sont pas prêts à rogner sur ce poste de dépense.
● Pour 54% des habitants de la région, la 3e option privilégiée consiste à n'offrir des cadeaux qu'aux enfants, qui restent donc préservés des arbitrages autour des postes de dépenses. Une autre singularité de la région, 50% des Français ayant choisi de réduire le budget alimentaire en troisième choix.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Les commerces indépendants, symbole du consommer mieux pour les habitants de la Région Sud ?

Bien que les centres commerciaux, les grandes enseignes et les sites de vente en ligne restent plébiscités pour les achats de Noël, cette année près d'1 habitant de la région sur 2 (48%) envisage de faire une partie de ses achats dans un commerce de proximité. Une nouvelle encourageante pour ces derniers qui sont 21% à considérer que la concurrence des géants de la distribution et du e-commerce sera la principale difficulté en cette fin d'année, légèrement derrière la diminution du pouvoir d'achat (27%).

> « Noël reste un moment important pour les Français. »
>
> *Lily Cadell, general manager France d'Ankorstore*

Pourquoi choisir les commerces de proximité ?

1. Pour des questions de praticité (plus proche du domicile, moins de monde, etc.) pour 58% (vs 51% au national).
2. Pour favoriser les produits locaux (Made In France, production régionale, etc.) pour 52% (idem au national).
3. Pour favoriser le commerce de proximité pour 50% (vs 49% au national).
Au global, un quart des habitants de Paca (25%) envisage de privilégier les achats locaux et régionaux pour les fêtes de Noël.

« Notre étude révèle que Noël reste un moment important pour les Français, observe Lily Cadell, general manager France d'Ankorstore. Dans un contexte économique difficile, ceux-ci sont prêts à faire de nombreux efforts et à prendre des mesures spécifiques afin de maintenir un budget dédié aux fêtes de fin d'année. S'ils font particulièrement attention aux prix et aux promotions, on constate qu'ils restent malgré tout attachés aux commerces de proximité. Dans ce contexte, les commerçants restent tout de même confiants et ajustent leur stock et leur offre au plus près des attentes des consommateurs. »

**Méthodologie : Sondage auprès des Français : Étude Yougov pour Ankorstore réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 16 au 17 octobre 2023, auprès d'un échantillon national représentatif de 2018 personnes âgées de 18 ans et plus.*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Les seniors de Gargas gâtés par la mairie pour Noël



Comme chaque année, la mairie de Gargas se transforme en véritable atelier du Père Noël afin de faire plaisir aux seniors de la commune pour les fêtes de fin d'année.

Le 20 décembre dernier, les petits lutins, autrement dit l'équipe de l'action sociale, ont préparé et distribué près de 460 paquets dans la même journée. À l'intérieur, du vin, des clémentines, des légumes, une pintade, mais aussi des petites touches sucrées. De quoi se faire un bon repas pour célébrer les fêtes comme il se doit !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



DR

V.A.

Cadeaux de Noël : en Paca, les parents sont parmi les plus généreux du pays

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026



Alors que les fêtes de fin d'année approchent à grands pas, le Teenage Lab de Pixpay, la carte de paiement, dévoile son baromètre annuel « Cadeaux de Noël : les habitudes des ados et de leurs parents ».

Budgets, cadeaux, attentes… Le nouveau baromètre annuel « Cadeaux de Noël : les habitudes des ados et de leurs parents », réalisé par le Teenage Lab de Pixpay, est l'occasion de découvrir comment les familles françaises se préparent pour Noël, mais aussi de comparer les habitudes en fonction des régions.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les parents sont parmi les plus généreux du pays. Alors que la moyenne nationale du budget cadeaux des parents est de 160€, elle s'élève à 180€ en Paca. La région se classe 4ème derrière la Nouvelle-Aquitaine (192€), la Bourgogne-Franche-Comté (193€) et la Corse, loin devant avec un budget moyen de 270€. De l'autre côté du Rhône, en Occitanie, les parents sont le reflet de l'hexagone avec un budget cadeaux identique au budget national.

Si les parents sont 85% à déclarer pouvoir offrir de l'argent à Noël à leur enfant (54% de « pourquoi pas » et 31% de « je trouve ça sympa »), les adolescents ne sont que 67% à préférer recevoir de l'argent plutôt que des cadeaux. Une tendance qui s'inscrit dans la durée, ils étaient 68% en 2021.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

Toujours concernant les adolescents, en Paca, les jeunes allouent 83€ pour leurs cadeaux de Noël contre 78€ à l'échelle nationale. Là encore la région se classe 4ème derrière la Corse (95€), l'Auvergne-Rhône-Alpes (98€) et la Bourgogne-Franche-Comté (113€). Les adolescents d'Occitanie arrivent juste derrière ceux de Paca avec un budget de 82€.

Enquête réalisée entre le 21 et le 28 novembre auprès de 1600 adolescents et 625 parents utilisateurs de l'application Pixpay.

Fêtes de fin d'année : quelles règles en entreprise ?



Les fêtes de fin d'année approchent, et avec elles la possibilité pour les entreprises, de proposer à leurs salariés des cadeaux, un repas, ou encore de fermer quelques jours. Quels sont les droits et obligations de l'employeur en cette période ? Isabelle Vénuat, juriste aux Editions Tissot, répond aux trois questions les plus fréquentes :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

La consommation d'alcool est-elle autorisée lors d'un pot ou repas de fin d'année ?
Oui, à deux conditions :

- Elle n'est pas interdite sur le lieu de travail mais reste toutefois **restreinte à une liste limitative de boissons alcoolisées : le vin, le cidre, la bière et le poiré** ;
- **L'employeur est responsable de la sécurité de ses salariés pendant et après l'évènement sur le plan civil comme sur le plan pénal**. Il est donc chargé de prendre toutes mesures permettant d'assurer la sécurité et de préserver la santé des salariés.

Sur le lieu de travail, la survenance d'un accident en lien avec l'état d'ébriété expose l'employeur à la qualification d'accident du travail, voire à la faute inexcusable de l'employeur (permettant à la victime ou à ses ayants droit de prétendre à une réparation intégrale du préjudice). Et ce, même si le salarié a commis une faute en consommant des boissons non autorisées.

De même, si au retour de cette réunion festive, un salarié alcoolisé est victime d'un accident de la route, la qualification d'accident de trajet pourra également être recherchée.

Si cet événement est organisé en dehors des heures de travail, l'employeur reste malgré tout responsable de la sécurité de ses salariés, à partir du moment où c'est lui qui a organisé l'événement.

Plusieurs solutions peuvent donc être mises en place :

- **L'employeur peut interdire dans le règlement intérieur la consommation d'alcool sur le lieu de travail,** à condition que cette interdiction soit proportionnée au but recherché. En effet, il n'est pas possible d'interdire l'alcool de façon absolue, sans raison particulière.
- Les autres solutions relèvent surtout du bon sens. Il est ainsi fortement conseillé d'interdire la consommation d'alcool en libre-service, de restreindre la quantité de bouteilles disponibles et surtout de faire en sorte que les salariés alcoolisés ne prennent pas le volant (prévoir des transports en commun, demander au salarié de remettre ses clés de voiture, désigner des chauffeurs volontaires, etc.).

Par ailleurs, le salarié est, lui aussi, soumis à une obligation de sécurité et doit respecter les règles prévues par le règlement intérieur. Ainsi, son état d'ébriété sur le lieu de travail constitue une faute disciplinaire pouvant donner lieu à sanction (y compris s'il a consommé de l'alcool dans le cadre de sa vie personnelle).

Attention : Le salarié peut refuser de participer à des évènements où l'alcool et les pratiques prônées par l'employeur entraînent certaines dérives. Cela relève de la liberté d'expression et d'opinion du salarié.

En l'absence de CSE, l'employeur peut-il offrir à ses salariés des cadeaux ou bons d'achat ?
Oui, et ils peuvent même être exonérés de cotisations sociales sous certaines conditions :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 3 novembre 2026

- Les cadeaux et bons d'achat **ne doivent pas être obligatoires** : il faut qu'ils soient vraiment offerts par l'employeur. Autrement dit, il ne faut pas qu'il s'agisse d'une obligation dont il s'acquitte en vertu, par exemple, de la convention collective, d'une disposition du contrat de travail ou encore d'un usage.
- Leur attribution **ne doit pas non plus être discriminatoire** : ils doivent être offerts à tous les salariés, ou à une catégorie de salariés. On ne peut pas les priver de cet avantage pour une raison jugée subjective (âge, origine, sexe, appartenance syndicale, participation à une grève, ou pour les sanctionner indirectement (arrêts maladie trop nombreux, retards répétés, etc.).
- Le bon d'achat doit **permettre l'accès à des biens déterminés en fonction de l'évènement** : un bon d'achat offert pour le Noël des enfants sera limité à des jouets, livres, vêtements, …et ne pourra pas être utilisé pour payer ses courses alimentaires.
- Enfin, leur montant **ne doit pas excéder 171 €** en 2022 (5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale). Pour Noël, ce seuil s'applique par salarié et par enfant.

L'employeur peut-il imposer la fermeture de l'entreprise pendant les fêtes de fin d'année ?
Oui, et elle est assez simple à mettre en œuvre. Il n'est en effet pas nécessaire d'obtenir l'accord des salariés mais simplement de les informer et de consulter le CSE, s'il existe.

Attention : les jours de fermeture ne sont pas indemnisés pour les salariés les plus récemment arrivés, qui n'auront pas forcément acquis assez de jours de congés pour faire face à cette fermeture. Sauf dispositions contraires de la convention ou de l'accord collectif applicable à l'entreprise.
En pratique, ils seront donc contraints de poser un congé sans solde, ou de prendre leurs congés de manière anticipée.
La convention d'assurance chômage prévoit pour eux une aide pour congés non payés, destinée aux salariés qui percevaient, avant de reprendre un emploi, l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'allocation de solidarité spécifique. Cette aide est accordée sous conditions et doit être demandée exclusivement par le salarié à l'agence Pôle Emploi dont il dépendait. L'employeur doit fournir une attestation au salarié pour Pôle Emploi justifiant de la fermeture de l'entreprise et de la durée pendant laquelle il se trouvera privé de salaire.